

# Je suis coupable

J. THÉVENOT\*

*Ce nouveau texte vient en point d'orgue d'un concert médiatico-politique inquiétant par son éloignement de la réalité du terrain.*

**n**ous assistons depuis quelques mois à un harcèlement médiatique étonnant concernant la santé de la Femme, où tous les soignants en périnatalité et fertilité sont mis en cause directement ou indirectement.

Campagne médiatique mal maîtrisée concernant les dangers des pilules, dangers pourtant bien connus, mais ingénument découverts par agences officielles et politiciens responsables mais aussi interrogations médiatiques ou politiques clairement exprimées sur la responsabilité des prescripteurs... avec des conséquences prévisibles en terme de grossesses non désirées.

Accouchements compliqués sur les autoroutes ou dans de grandes maternités faisant remettre en question les plans périnatalité successifs, mais aussi mettant en cause directement ou indirectement les praticiens qu'ils soient gynécologues ou sages-femmes.

**Le sommet de cet art de destruction est survenu il y a quelques jours par la transmission au CNOM d'une circulaire ministérielle menaçant directement de 75 000 € d'amende ou de 5 ans de prison les praticiens qui orienteraient des patientes ou des couples vers des PMA à l'étranger.**

Je l'avoue publiquement. Je suis coupable. Régulièrement. Régulièrement, des patientes m'interrogent sur les alternatives à des mois d'attentes en France pour des dons d'ovocytes, ou sur la possibilité de réaliser ailleurs des PMA qui ne se pratiquent pas près de chez nous.

J'informe mes patientes que la France est un pays d'Europe, mais que les règles sont différentes selon les pays.

Et elles ont vite fait de trouver sur internet la réponse la plus adaptée à leur demande.

Je les ai simplement informés qu'ailleurs des pratiques différentes existaient.

Je n'en ai jamais retiré aucun bénéfice, en tous cas financier. Le seul bénéfice que j'en ai retiré est la satisfaction de voir les visages heureux de mères ou de parents comblés après des mois d'attente en France, parce qu'à Barcelone, Madrid, Saint-Sébastien ou ailleurs, une équipe médicale européenne a violé la loi française en permettant à une Française hors la loi de vivre enfin une maternité tant attendue.

Je ne connais pas personnellement ces équipes médicales; je n'ai jamais rencontré ces gynécologues espagnols ou autres; parfois j'ai reçu un courrier, rarement.

Mais je vais peut-être prévenir mes collègues espagnols de ne pas faire état de leur activité s'ils viennent en congrès ou

même en vacances en France, leur activité illégale pouvant conduire la police française à les interpeller à Hendaye ou au Perthus s'ils traversent la frontière.

D'ailleurs que fait Interpol ? Pourquoi leur permet-on de continuer à violer la loi française ?

La circulaire dirigée aujourd'hui contre les gynécologues me rappelle douloureusement les menaces à notre égard quand, naguère, l'interruption de grossesse était interdite en France et se pratiquait en toute impunité tout autour de nos frontières. L'image du village gaulois a la vie dure.

Mais tout cela n'est pas drôle.

Au-delà des situations médicales individuelles, ce nouveau texte vient en point d'orgue d'un concert médiatico-politique inquiétant par son éloignement de la réalité du terrain.

La démographie médicale en médecine périnatale et de la reproduction est en chute libre.

Quel jeune praticien aujourd'hui acceptera de se lancer dans la carrière de gynécologue obstétricien au risque de voir sa responsabilité collective ou individuelle quotidiennement recherchée publiquement ?

Il est temps que des équilibres se rétablissent.

Je m'adresse donc publiquement au CNOM qui a relayé cette circulaire ministérielle : la réalité de l'exercice médical est bien loin de ce type de texte rétrograde, et une réflexion de fond initiée par le Conseil National de l'Ordre sur la pratique des gynécologues obstétriciens me semble urgente, sous peine de ne plus voir guère de volontaires au sortir de nos facultés.

Je m'adresse de la même manière aux organismes représentatifs de nos professions, qu'ils soient scientifiques ou syndicaux (CNGOF, SYNGOF, FNCGM...).

Une réflexion collective s'impose, à la fois concertée, maîtrisée, mais urgente dans son initiation, pour aider les décideurs à retrouver leur raison aujourd'hui perdue dans les méandres d'un ministère qui nous donnent à tous le vertige. Je suis coupable de dire à des couples infertiles que des solutions extra-hexagonales existent.

Vis-à-vis des femmes et des couples que je prends en charge, je serais aujourd'hui coupable de me taire.

\* Gynécologue obstétricien, Pdt CDOM 31, Pdt réseau MATERMIP - Toulouse  
dr.j.thevenot@orange.fr  
jean.thev@wanadoo.fr